

**Numéro Activité
Formation**

11 95 01 28 695

Lieu de Formation

Fondation
Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

fondation@fondation-chaptal.fr

www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription

Secrétariat IFAP

Tél: 01.39.90.58.45

Fax: 01.39.94.83.74

Quota : 30 élèves

Références administratives

Certif info : **54917**

RNCP : **4496**

Formacode : **43441**

Code Rome : **J1304**

Éligible CPF Tous publics

COPANEF n°130757



Fiche Formation DEAP – Cursus Initial

Formation d'Auxiliaire de Puériculture Cursus Initial (10 mois) Sanction : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Contexte législatif et règlementaire

La formation auxiliaire de puériculture est légiférée par l'article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique, l'arrêté du 16 Janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011, l'arrêté du 21 mai 2014 et l'arrêté du 25 avril 2017. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

Définition du métier

L'Auxiliaire de Puériculture travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère). Il/elle participe à la prise en charge de l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap dans différentes structures en assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'éveil en participant à la surveillance de l'état de santé et à la prévention des accidents en assistant l'infirmier(e) lors de la réalisation de soins infirmiers en contribuant à favoriser les relations entre l'enfant, ses parents, son entourage, les soignants et tous les membres de l'équipe. L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité dans les crèches, les haltes-jeux, les centres de Protection Maternelle et Infantile, les services de maternité, de médecine et chirurgie pédiatrique, les établissements de soins spécialisés permettant la prise en charge des enfants handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Objectifs de la Formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi de devenir des professionnels de la petite enfance,
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'auxiliaire de puériculture, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activité,
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de recherche et de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.

MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Formation 10 mois - Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date d'entrée en Formation

LISTE 1

Je ne possède aucun Titre ou Diplôme me dispensant de l'épreuve écrite de Culture Générale, je passe les épreuves suivantes :

EPREUVE ECRITE DE CULTURE GENERALE

(Epreuve de 2 heures notée sur 20 points)

1- Analyse et compréhension d'un texte de culture générale sur un sujet d'actualité d'ordre Sanitaire et Social (12 points).

2-Questions de Biologie et Aptitudes Numériques (8 points).

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- 2 questions d'exercices mathématiques de conversion.

Dispensé(e) de l'épreuve de Culture Générale, je suis :

- Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Titulaire d'un titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social au niveau V
- Titulaire d'un titre ou diplôme Etranger permettant d'accéder à des études Universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Etudiant en Soins Infirmiers non admis en 2ème Année.

TESTS PSYCHOTECHNIQUES

(Epreuve de 1 heure 30 notée sur 20 points)

Tests ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes :
L'attention ; le raisonnement logique ; l'organisation.

J'ai obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à la Culture Générale et aux Tests Psychotechniques

J'ai obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 aux Tests Psychotechniques

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

(Notée sur 20 points)

10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien

Exposé sur un thème Sanitaire et Social et réponse aux questions /15 points

Connaissance et intérêt sur le métier /5 points

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire

CLASSEMENT SUR LISTE PRINCIPALE et COMPLEMENTAIRE

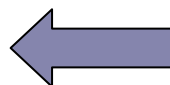
LISTE 2

Je suis titulaire d'un BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ASSP ou SAPAT
ou
en Classe de **Terminale ASSP ou SAPAT**

Je ne souhaite pas bénéficier
d'une dispense de modules de formation,

Je m'inscris **en LISTE 1**

Je me réfère aux indications mentionnées sur la liste 1



<p>Contenu et durée</p>	<p>Contenu de la Formation et durée</p> <p>La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de formation est de 1435 H.</p> <p>Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 8 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif (module 1 de 175 H) ; - Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (module 2 de 70 H) ; - Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant (module 3 de 140 H) ; - Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (module 4 de 35 H) ; - Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage (module 5 de 70 H) ; - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (module 6 de 35 H) ; - Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins. (module 7 de 35 H) ; - Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle (module 8 de 35 H). <p>6 Stages de 4 semaines sont à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un stage en service de maternité, - Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades, - Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, - Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance, - Un stage optionnel effectué en fin de formation et organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.</p> <p>Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques.</p> <p>Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Jeux de rôle – Simulation.</p> <p>L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p>Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle</p> <p>L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut.</p> <p>Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.</p> <p>L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des 8 compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.P s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles.</p> <p>Le suivi de la présence de l'élève est effectif.</p>
<p>Dates d'inscription et de concours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture des inscriptions : Lundi 27 Novembre 2017 ○ Clôture des inscriptions : Vendredi 23 Février 2018 ○ Épreuve d'Admissibilité : Mardi 27 Mars 2018 ○ Épreuves d'Admission : 2, 3, 4 et 14 Mai 2018 ○ Résultats Admission : Vendredi 25 Mai 2018 <p style="text-align: center;">Date d'entrée en Formation : Lundi 3 Septembre 2018</p>